

► ENQUÊTE

LA JUSTICE FRANÇAISE LANÇÉE CONTRE LE GANG BEN ALI

Des hommes d'affaires qui ont été proches du dictateur tunisien et de son clan réagissent contre le racket et les extorsions qu'ils subissent : une plainte vient d'être déposée à Paris contre le neveu du président, qui avait été déjà poursuivi dans une affaire de yachts volés, à propos de l'implantation locale de Bricorama. D'autres procédures vont suivre. Ça va chauffer entre Paris et Tunis !

DISGRÂCE, PRISON ET TENTATIVE DE MEURTRE

Le Monde a parlé de lui comme un « miraculé ». Ghazi Mellouli l'a échappé belle : un jour de novembre 2009, son ancien chauffeur venu le rejoindre en Libye le larde de coups de couteau. Il s'en sort par miracle et, depuis, a déposé un dossier de réfugié politique en France. Pour lui, pas de doute, c'est le pouvoir tunisien qui a tenté de le liquider. Il faut dire que l'homme d'affaires a été l'associé d'une très haute personnalité : le frère du dictateur au pouvoir en Tunisie. Avec Moncef Ben Ali, ils ont monté dans les années 1990 un business d'importation de bois et d'acier, avant de pénétrer le secteur maritime. Après la mort de son partenaire dans de mystérieuses conditions, celui qui fréquentait la nomenklatura tombe en disgrâce, notamment par la volonté du clan Trabelsi, du nom de la seconde femme de Ben Ali. Il sera emprisonné pendant deux ans.

Après avoir tâté de la réalité tunisienne, Mellouli est désormais soutenu par des défenseurs de droits de l'homme, dont la célèbre avocate Radhia Nasraoui. « Il était en 2002 dans la même cellule que mon mari », dit-elle à Charlie. Celle qui est l'épouse du porte-parole d'un parti interdit, le Parti communiste des ouvriers de Tunisie, a, au nom de Ghazi Mellouli, déposé plainte pour tentative de meurtre, à Tunis, après que l'ambassade de Tunisie en France a refusé de s'en saisir. « Maître de Montbrial, mon confrère parisien, m'a adressé le dossier par courrier avec accusé de réception le 9 mars. Je ne l'ai jamais reçu et il n'a eu lui-même aucun retour. Finalement on s'est débrouillés autrement et j'ai déposé plainte au parquet le 12 avril. La procédure a été enregistrée et la brigade criminelle est saisie », raconte Radhia Nasraoui, dont le cabinet vient, une énième fois, d'être cambriolé. Ça se passe comme ça au pays de Ben Ali. L. L.



Un jour de 2006, à un Salon du bâtiment qui se tient à Tunis, Faouzi Mahbouli, employé dans la grande distribution, reçoit la visite d'Imed Trabelsi. Il ne sait pas comment sa vie sera chamboulée après cette rencontre... Le neveu de la femme du président Ben Ali traîne derrière lui une réputation sulfureuse, à la hauteur de celle du clan. Les Trabelsi, les Tunisiens le savent, s'enrichissent en profitant de leur proximité avec un pouvoir assis sur le bâillonnement de la presse, des opposants et de tout ce qui ressemble de près ou de loin à un défenseur des droits de l'Homme. Immobilier, maritime, télécommu-

nications, agroalimentaire, hôtellerie, ils ont ainsi pris les commandes de secteurs clés de l'économie. Des milliards leur tombent dans les poches, en toute impunité : le régime policier tient à sa botte une population apeurée qui n'a d'autre solution que d'assister en spectateur au pillage organisé. Le journaliste Taoufik Ben Brik, qui vient de passer six mois en prison après un procès monté de toutes pièces, en sait quelque chose.

Issu d'un milieu privilégié — son père était haut magistrat avant de rejoindre le barreau —, Faouzi Mahbouli connaît tout ça par cœur. Mais c'est ainsi : en Tunisie, quand on veut faire des affaires, dit-il à Charlie, « il faut être associé », pour ne pas dire mis sous coupe réglée, à ces clans liés au dictateur au pouvoir depuis 1987. Il a le projet d'y installer Bricorama, la chaîne de bricolage et de jardinage, et va proposer à Imed Trabelsi d'entrer dans l'affaire. Son avocat, Thibault de Montbrial, vient néanmoins de déposer en son nom à Paris, en début de semaine, une plainte pour « extorsion avec menaces et violences et recel ». Sont visés le neveu de Ben Ali et le groupe de bricolage. C'est du lourd : Trabelsi et son frère sont des personnalités sensibles. Ils susciteront d'ailleurs une vive tension diplomatique entre la France et la Tunisie après avoir fait l'objet de mandats d'arrêt pour vol de yachts de luxe appartenant à des personnalités françaises, dont le patron de la banque Lazard. Des mandats rapidement enterrés, et pour cause : le parquet français a cru bon de disjoindre le cas des Trabelsi et de refiler le bébé à la justice locale. Résultat, Imed a été blanchi, et son frère condamné à un peu de sursis. De quoi avoir confiance en la justice de son pays ! Et de quoi permettre à Imed de se présenter le 9 mai prochain aux

pseudo-élections municipales, à La Goulette, le grand port de Tunis. Il est évidemment sûr d'être élu !

Tout a démarré quand Faouzi Mahbouli réussit à convaincre les dirigeants de Bricorama de signer un accord de franchise. Mais il lui faut passer sous les fourches Caudines du pouvoir, ce que sa plainte désigne par « les relations familiales avec les plus hautes autorités » d'Imed Trabelsi. Les deux hommes, qui s'entendent alors comme larrons en foire, créent deux sociétés : une holding et Bricorama Tunisie. Mahbouli détient des parts et travaille à l'ouverture du magasin. Il faut gérer le chantier, recruter du personnel, organiser les livraisons de matériel...

Jusqu'au moment où l'affaire se gâte. « Un jour de juillet 2007, Imed m'appelle et m'annonce : "Tu vas vendre, un point c'est tout" », explique-t-il. Trabelsi veut se débarrasser de son associé à peu de frais et lui fait une proposition : il lui rachète ses 5 % pour 164 000 euros (300 000 dinars). Trabelsi verse à son ex-partenaire 35 000 euros, puis 30 000 supplémentaires, virés par son avocat, Jean-François Velut — qui n'a pas donné suite à notre demande d'information —, en mai 2009. Le reste n'a jamais été payé. Selon la plainte, « Imed Trabelsi a donné ordre à Faouzi Mahbouli de lui céder ses actions pour une somme dérisoire, si ce n'est inexistante. Et a mis en œuvre une politique d'intimidation à son endroit en faisant procéder à des vols par effraction à son bureau, à son domicile, à des interpellations policières injustifiées, le poussant à feindre d'accepter la cession de ses actions et à fuir parallèlement avec femme et enfant ». Bref, il s'agirait d'une extorsion en bonne et due forme de la part de Trabelsi. Douché par les faits, Mahbouli, qui a fait une demande de réfugié politique en France et passe son temps à rece-

APRÈS TOUT CE QU'ON A FAIT POUR LA TUNISIE...



voir des messages d'insultes, diffuse sur Facebook vidéos et articles censurés en Tunisie... Quel manque de respect pour Ben Ali !

Quant à la chaîne Bricorama, elle a été informée en direct de ces amusantes péripéties. En plein mois d'août 2007, sa direction se fend d'une lettre aux Tunisiens, assurant vouloir protéger « l'image » de l'enseigne et mettre « en place un nouveau contrat de franchise ». Le groupe a-t-il tiré profit de la situation — d'où le « recel » de l'extorsion qui le vise ? « Mahbouli nous a amené Imed Trabelsi, mais ce dernier avait la majorité. Nous ne sommes pour rien dans le fait qu'il se sépare de son actionnaire minoritaire, assure Jean-Noël Cornillaud, un directeur de Bricorama. Quand je négocie avec Trabelsi, j'ai en face de moi un homme d'affaires qui a des entreprises et pas de passe-droits. » C'est connu, les Tunisiens sont tous égaux devant Ben Ali. Laurent Léger